



## Chemin contre notre maison

Par **Valentine63**, le 15/11/2020 à 14:35

Bonjour,

Nous avons une maison depuis 4 ans, le derrière de la maison donne sur un petit chemin et en parallèle il y a la clôture des voisins à environ 1m, 1m50 de notre maison. Nous avons entre temps fait poser une pompe à chaleur et le ventilateur est posé dans ce chemin que nous entretenons depuis notre arrivée.

Le voisin est venu nous voir aujourd'hui on nous dit que le chemin lui appartient. Il a les canalisations d'assainissement qui ont été posées le long de ce chemin bien avant votre arrivée, voilà pourquoi nous pensions que cela nous appartenait.

Comment savoir si ça lui appartient réellement?

Merci

Par **Marck.ESP**, le 15/11/2020 à 14:38

Bonjour

Vous pouvez vous rendre en mairie, le service de l'urbanisme vous renseignera.

Par **youris**, le 15/11/2020 à 15:06

bonjour,

la question est plus exactement, le chemin vous appartient-il ?

Si ce chemin ne vous appartient pas, vous n'avez pas le droit d'y installer ce ventilateur.

votre acte d'achat doit mentionner ce que vous avez acheté, sa surface et sa description, doivent y être mentionnés ainsi que le numéro de parcelle.

salutations

Par **Valentine63**, le **15/11/2020** à **15:13**

Bonjour,

Merci pour vos réponse . Sur le cadastre la parcelle des vas jusqu'au pied du mur de notre maison, mais en réalité leur clôture s'arrête à 1m 1m50 du mur de la maison et l'accès a ce chemin ce fait par notre terrain. De plus sur geoportail le couche carte IGN montre que la parcelle de mes parents pourrais aller jusqu'au grillage des voisins.

Par **jodelariege**, le **15/11/2020** à **17:15**

bonsoir

seul un bornage par un géometre expert pourra donner les limites exactes ... vous voyez bien que les cadastres ne sont pas complètement fiables ... et ce n'est pas parce que la cloture s'arrete à tant de metres que c'est la limite.... le voisin a sans doute voulu limiter son terrain d'avec son chemin....